

Séance du 18 mars 2021

Siège social : Université de Lille  
42, rue Paul Duez à Lille

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à 17 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur Jean-Christophe Camart, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

En raison des conditions sanitaires, cette séance du Conseil d'administration s'est tenue par visioconférence. Hormis le Directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Lille et le Président de la Métropole Européenne de Lille empêchés, tous les autres administrateurs sont présents.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean-Christophe Camart, en qualité de Président de la Fondation. Il est assisté d'un secrétaire de séance, Madame Séverine Casalis, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du rapport moral pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 (délibération) ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (délibération) ;
3. Affectation du résultat (délibération) ;
4. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du Code de commerce pendant l'exercice clos au 31 décembre 2020 (délibération) ;
5. Acceptation de dons en nature et proposition de délégation pour le Président à les recevoir (délibération) ;
6. Point financier par Cedrus Partners sur la mise en place du portefeuille suivant les nouvelles allocations ;
7. Vote de l'état prévisionnel des dépenses pour 2021 (délibération) ;
8. Programme 2021 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération) ;
9. Information sur la démarche de projection de la Fondation à 2030 et les prochaines étapes ;
10. Questions diverses.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### Informations diverses

Depuis le 1<sup>er</sup> février, la Fondation accueille Madame Constance Perreau, étudiante en 4<sup>e</sup> année à l'EFAP Lille (Ecole des Nouveaux Métiers de la Communication), pour un stage de six mois en qualité d'assistante en communication.

Le Comité des projets connaît deux mouvements au titre des représentants désignés par la Fondation :

- Arrivée : Mathilde Durie, Directrice générale de Norsys, Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants Lille Métropole
- Départ : Viviane Olivo, Déléguée générale de la Fondation Crédit Agricole Nord de France

Un dixième membre devrait venir compléter la composition dudit Comité dans les prochaines semaines.

# I. Retour sur l'année 2020

## 1) Rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'année 2020

Conformément à l'article 12.1 des statuts, Monsieur Camart, Président de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration le rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020. La pandémie de la Covid-19 et ses différentes conséquences n'ont pas altéré la continuité des travaux du Comité des projets et de la Directrice, ce que le Président salue.

La première mandature (2015 - 2020) s'achève sur un bilan remarquable au service de l'ambition d'excellence en recherche et formation de l'Université de Lille avec quinze projets financés pour un montant total pour 1,2 M€ ! Dont des prises de participation dans quatre start-up issues de la valorisation des travaux de la recherche en santé et en sciences et technologies. Créée en 2014 par l'ex-Université Lille 2 Droit et Santé, la Fondation a évolué à partir de 2018 de par la fusion des trois universités Lille 1, Lille 2, Lille 3, pour embrasser tous les champs disciplinaires de la nouvelle Université de Lille.

Plusieurs faits marquent cette année 2020 : le renouvellement partiel du collège des fondateurs et total du collège des représentants du personnel, le passage de relais entre les Présidents Vandendriessche et Camart, la désignation du Bureau recomposé, l'ajustement du règlement intérieur et le lancement d'une démarche prospective à 2030.

Sans reprendre l'exhaustivité du rapport envoyé aux administrateurs, le Président de la Fondation met en exergue les points les plus marquants :

Vie institutionnelle :

- Conseil d'administration.  
Débuté en novembre 2014 pour 5 ans, le mandat des administrateurs du collège des fondateurs et du collège des représentants du personnel est arrivé à terme à l'issue de la séance du 7 juillet 2020 au cours de laquelle le Conseil d'administration a statué sur les comptes 2019. Conformément aux statuts, l'Université de Lille a désigné cinq nouveaux administrateurs, aux profils divers à l'image de la nouvelle Université de Lille.  
Ainsi renouvelé, le Conseil d'administration a élu en son sein son nouveau président en la personne de Monsieur Jean-Christophe Camart, Président de l'Université de Lille, et désigné les membres du Bureau.
- Comité des projets.  
Composé désormais de dix membres, dans une double parité femme / homme et monde académique / monde économique, il est piloté par l'un de ses membres, Bruno Desprez, Président de Florimond Desprez Veuve et Fils. Ce dernier vient exposer les avis rendus par le Comité des projets auprès du Conseil d'administration.
- Lancement de la démarche vision 2030.  
A l'aube de la création de l'établissement public expérimental (EPE) « Université de Lille » prévue au 1er janvier 2022, il est apparu opportun de projeter le positionnement de la fondation, dans sa trajectoire et ses missions, en cohérence avec ce nouvel environnement. Toute une démarche est à opérer pour rapprocher les mondes économique et académique. La Fondation peut y contribuer.  
Depuis janvier 2021, une série d'interviews conduites par la société EXAECO a démarré et doit aboutir au premier semestre 2021 à l'écriture de la feuille de route à horizon 2030.

Activités 2020 :

- Comité des projets.  
Faisant le bilan de son activité depuis sa création en février 2019, le Comité des projets a proposé d'accompagner de manière plus approfondie les porteurs de projet depuis la première sollicitation à l'aboutissement du projet, en adaptant le niveau d'accompagnement à la maturité du projet. Il ne s'agit pas d'ajouter une strate mais de guider et faciliter les passerelles, que le projet soit ou pas retenu pour un soutien financier par la Fondation.
- Projets financés ou soutenus.  
Sur treize projets soumis en 2020, quatre ont été retenus pour un financement à hauteur de 217.800,00 €. Pour la première fois, la Fondation vient au soutien d'un projet porté par une étudiante qui a la double ambition de mener ses études en médecine et de monter sur le podium des Jeux Olympiques Paris 2024 dans la catégorie Kitefoil.  
Répondant à la sollicitation de l'Université, la Fondation est venue au soutien du portage de la campagne d'appel à don pour l'équipement informatique des étudiant-e-s empêché-e-s.

- Retour sur le webevent du 8 décembre 2020  
Cet évènement, qui a rassemblé plus de 850 personnes en direct et en différé, fut innovant à plus d'un titre : plateau en direct retransmis par les réseaux sociaux sans limitation ou inscription, alternance prises de parole et vidéo de présentation des projets soutenus par la fondation et traduction en langue des signes.  
Il a permis d'engager des rapprochements : Jean-Pierre Letartre / Comité Grand Lille, Gabriel d'Harcourt / La Voix du Nord, Mathilde Durie / Centre des Jeunes Dirigeants Lille Métropole.
- Finances.  
Au 1er janvier 2020, la Fondation a repris la gestion en direct du placement de la dotation et gère les fonds avec le conseil de Cedrus&Partners. Malgré la crise de la COVID-19, une performance globale de 3,20% a été dégagée et la Fondation a perçu 467k€ de produits financiers.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

**Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport sur la situation morale de la Fondation pour l'exercice 2020.**

### **2) Comptes clos au titre de l'exercice 2020**

Monsieur Jacques Dufour, associé KPMG, agissant en qualité d'expert-comptable de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration les comptes de la Fondation arrêtés au 31 décembre 2020.

Au titre des faits principaux, M. Dufour relève les éléments suivants :

- La reprise en direct de la gestion du placement de la dotation, avec le conseil du Cabinet Cedrus&Partners, a généré une amélioration sensible du rendement des placements permettant d'encaisser un résultat de 179.792,00 €.
- Suite aux résultats négatifs de la phase III de l'essai clinique porté par Genfit, le montant de l'action a été fortement dévalorisée. De fait, cela provoque une forte dépréciation des titres détenus par la Fondation, et par voie de conséquence un résultat comptable déficitaire de 3.139.102,00 €.
- Le résultat comptable déficitaire ouvre une option fiscale couvrant les frais de souscription dans des produits de société civile de placement immobilier de rendement.

Le rapport du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre-François Allioux, associé Deloitte, sur les comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2020) comporte l'opinion ci-après : *« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice. »*

Par ailleurs, M. Allioux souligne la qualité des dossiers présentés et les échanges avec l'expert-comptable.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

**Le Conseil d'administration prend acte du contenu de ces rapports et approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.**

### **3) Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Le résultat dégagé sur l'exercice 2020 est à affecter en report à nouveau.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.**

### **4) Conventions réglementées au titre de l'exercice 2020**

Le Président déclare qu'il a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, plusieurs conventions entre la Fondation et l'Université de Lille susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, dont copie figure en annexe 1 des présentes.

Le Commissaire aux comptes précise que ces conventions, établies dans des conditions dites normales, ne relèvent pas du champ d'application du Code de commerce.

Toutefois, il revient au Conseil d'administration de le constater et de l'attester.

#### QUATRIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration constate à l'unanimité que les conventions conclues entre la Fondation et l'Université de Lille ne relèvent pas du champ d'application de l'article L612-5 du Code de commerce.**

## II. Les dons en nature

L'article 9 – Ressources et patrimoine - des statuts de la Fondation liste au titre des « Ressources financières » : « *des dons, donations, legs et assurances-vie qui lui seraient consentis par toute personne physique ou morale et des produits de l'appel à la générosité publique, notamment effectué auprès des anciens élèves et de la communauté universitaire ;* ». Par ailleurs, l'article 12.1 – Pouvoirs généraux du Conseil d'administration - des statuts précise que « *le Conseil d'administration accepte les donations et legs et autorise en dehors de la gestion courante les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers nécessaires au but de la Fondation Partenariale, les emprunts, la constitution d'hypothèques,* ».

La campagne d'appel public à la générosité lancée par l'Université de Lille en juin 2020 pour l'équipement informatique des étudiant.e.s empêché.e.s, portée par la Fondation, a suscité l'expression d'initiatives spontanées consistant en la remise d'ordinateurs d'occasion portables ou fixes, avec leurs accessoires.

Au 18 mars 2021, la Fondation a reçu de la part de :

- La Fondation Boulanger : 7 ordinateurs portables avec chargeur, souris et sacoche (24 novembre 2020) + 1.515 câbles pour smart phone et USB (11 février 2021) ;
- L'Association La Petite Madeleine (24 novembre 2020) : 3 ordinateurs portables avec chargeur, souris et sacoche.

Les dons en nature ainsi effectués auprès de la Fondation ont été remis à l'Université de Lille pour une mise à disposition auprès des étudiant.e.s en situation d'empêchement numérique reconnue par les services compétents de l'Université de Lille.

Pour information, l'Université de Lille, avec sa Fondation, a répondu à l'opération « Call&Care », lancée par le Comité Grand Lille le 5 février 2020. Portée par sept fondations, cette plateforme a pour mission de mettre en relation les besoins et les offres pour venir en aide notamment aux étudiant.e.s en situation d'empêchement numérique. Les sept fondations sont : Fondation AnBer, Fondation des Lumières, Fondation du Nord, Fondation de France, Fondation des Possibles et la Fondation de l'Université de Lille (avec la Fondation de la Catho de Lille).

#### CINQUIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les dons en nature réalisés auprès de la Fondation à destination des étudiant-e-s de l'Université de Lille en situation d'empêchement numérique.**

**Du fait de la durée de la pandémie et de ses conséquences, le Conseil d'administration délègue au Président la faculté d'accepter les dons en nature et en numéraire liés à cette action d'équipement informatique. Le Président en informera préalablement le Conseil d'administration et il en rendra compte régulièrement au Conseil d'administration.**

## III. Les finances

### 1) Gestion du placement de la dotation

Le premier semestre 2020 a été consacré à la mise en place opérationnelle des nouveaux placements sur les conseils de Cedrus & Partners, en bonne coordination avec le Crédit Mutuel Nord de France. La dotation de 15 millions d'euros a été ainsi réallouée avec pour objectifs :

- de distribuer 450k€ par an sur le long terme et ainsi permettre à la Fondation d'être autosuffisante et financer son activité, sans toucher à la dotation ;
- d'investir dans l'économie réelle et en cohérence avec les valeurs de la Fondation ;
- de limiter autant que possible les variations importantes de performances d'une année à l'autre.

Malgré la crise de la Covid-19, une performance globale de 3,20% a été constatée en sachant que :

- La poche « actions » observe une performance de 10% en 2020 ;
- Les fonds immobiliers n'ont rapporté que 2,1% car les loyers n'ont été perçus que sur 6 mois ;
- Le fonds d'infrastructures est en phase d'investissement, et donc n'apporte pas encore de produits financiers.

## 2) Etat prévisionnel des dépenses pour 2021

Conformément à l'article 12.1 des statuts, le Président de la Fondation présente au Conseil d'administration un projet d'état prévisionnel des dépenses pour l'année 2021.

RESSOURCES		
Plus-value à externaliser des fonds actions		90.000,00
Distribution de produits financiers sur le compte de la Fondation		430.000,00
<b>Total des Ressources</b>		<b>520.000,00</b>

DEPENSES 2020 A PAYER SUR 2021			
Programme 2020	Laboratoire d'Expériences Immersives	79.000,00	
DEPENSES PREVISIONNELLES 2021			
Projets pluriannuels	Année Philologique	115.442,01	66,63%
	Etude BELINDA		
	Eric Weil dans le monde philosophique anglophone		
	Paris 2024 : en route vers l'excellence avec Anaïs-Mai Desjardins		
Programme 2021		150.000,00	
Personnel	Dont un stagiaire 6 mois	90.024,00	17,41%
Communication	Dont prestations accompagnement vision 2030	13.880,00	2,68%
Fonctionnement courant	Dont honoraires conseil financier, expert-comptable, commissaire aux comptes	68.633,61	13,28%
<b>Total des dépenses</b>		<b>516.979,62</b>	

Comme son prédécesseur, le Président Camart est vigilant à ce que les fonds soient dédiés principalement au financement des projets (66,63% en 2020), auquel il est possible d'affecter une grande partie du temps de travail de la Directrice.

### SIXIEME RESOLUTION

Le projet d'état prévisionnel des dépenses pour 2021 est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## IV. Programme d'activités

### 1) Examen d'un projet

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus. »

- **Chaire « Vulnérage »**
  - Porteurs de la demande : Pr. Jean-Baptiste Beuscart, ULR 2694 METRICS / Faculté de médecine, et Pr. Philippe Sabot, UMR 8163 "Savoirs, textes, Langage" / Faculté des humanités
  - Objet de la demande : le développement et la structuration d'un programme de recherche interdisciplinaire relatif aux vulnérabilités et aux fragilités liées aux expériences de la maladie et du soin chez les personnes âgées. Ce programme de recherche, intitulé « VulnérÂge », rassemble actuellement au sein de l'Université de Lille un collectif de chercheurs issus de plusieurs unités de recherche en santé et en sciences humaines et sociale, attaché à apporter une contribution originale aux questionnements contemporains liés aux évolutions démographiques et sociales de nos sociétés développées.

- Coût global du projet : 159.084,00 € pour 3 ans
- Demande formulée auprès de la Fondation : 89.288,00 € pour 3 ans
- Avis du Comité des projets : ajournement prononcé le 31 août 2020, avis favorable rendu le 17 décembre 2020

#### SEPTIEME RESOLUTION

**Le Conseil d'administration accorde un financement de 89.288,00 € TTC sur 3 ans, soit 29.762,67 € TTC par an pour le projet de chaire « VulnérÂge »**

La Fondation salue le travail d'approfondissement et de projection réalisé : le projet présente une belle qualité scientifique, se fonde sur une interdisciplinarité dans l'approche scientifique, tout en s'inscrivant dans une cohérence en termes de politique de site.

L'approche holistique doit pouvoir déclencher l'intérêt et l'implication d'organismes, du monde associatif et de fondations. D'autant que d'autres dimensions évoquées dans le dossier sont considérées avec attention : la recherche participative et l'enseignement notamment la formation continue. Ces points sont essentiels à la pérennité de la chaire.

#### 2) Appel à projet « Recherche hospitalo-universitaire » (RHU)

La 5<sup>e</sup> vague de cet appel à projet a été lancée et le dépôt des candidatures doit être fait au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le Comité de recherche en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP) va sélectionner sur le plan scientifique les candidatures que l'Université de Lille et le CHU de Lille entendent soutenir. Pour monter ce genre de dossier complexe, il peut s'avérer nécessaire de recourir à un cabinet de consultance spécialisé.

Suivant le nombre de dossiers retenus par l'Université de Lille, le CHU de Lille, voire l'Inserm, le soutien de la Fondation pourrait être recherché. Sa contribution à l'accompagnement de ces candidatures pourrait s'entendre, autant que cela soit possible, sous la forme d'une avance remboursable suivant la réussite du projet, permettant ainsi de soutenir de nouveaux projets.

#### HUITIEME RESOLUTION

**Sous réserve que son soutien puisse agir comme effet levier, le Conseil d'administration donne un accord de principe sur le financement de prestations de consultance pour accompagner le montage d'une candidature en réponse à l'appel à projet « Recherche hospitalo-universitaire ». Ce financement pourra aller jusqu'à 30.000 €.**

Le Président Camart et le Doyen Lacroix adapteront le niveau d'intervention de la Fondation suivant la demande qui sera faite. Ils en informeront au préalable le Conseil d'administration.

#### 3) Positionnement du Comité des projets

Saisissant l'occasion d'une rencontre de suivi avec des membres du Comité des projets, les porteurs de la start-up Zymoptiq ont exprimé une demande d'abondement auprès de la Fondation. Le pilote du Comité des projets a rappelé le principe adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 3 décembre 2019, à savoir « *que les fonds disponibles, qui restent limités, doivent être consacrés prioritairement aux nouvelles initiatives présentées par les porteurs ; par voie de conséquence, un même projet ne peut en principe faire l'objet de financements successifs.* »

## V. Questions diverses

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président  
Pr. Jean-Christophe Camart

Vice-Président  
Frédéric Motte

Annexe 1 : conventions conclues entre la Fondation et l'Université de Lille